

Résumés des analyses EP 2015

1) La sécurité avant la liberté ? Ensemble n° 86 Guillaume Goor

Les attentats contre Charlie Hebdo induisent une réponse sécuritaire des pouvoirs publics qui n'est pas sans rappeler le climat de paranoïa qui a conduit à l'adoption du *Patriot Act* par les USA au lendemain du 11 septembre. Le renforcement du discours sécuritaire et la banalisation d'une islamophobie rampante qui ne dit pas son nom jouent un rôle majeur dans le repli identitaire d'une partie d'une jeunesse arabo-musulmane qui se sent délaissée et stigmatisée. Ce climat de peur – voire de paranoïa – a aussi cet effet d'occulter les problèmes socio-économiques qui soulèvent d'habitude les passions. A la une des grands médias, il n'est plus question de chômage, ni de crise, ni d'agences de notation. Il est question de terrorisme, de sécurité et d'état d'urgence.

2) Vervoort II mode d'emploi (III) Ensemble n° 86 Arnaud Lismond

Six mois après son installation, l'orientation de la politique de l'emploi du gouvernement Vervoort II reste floue. Celui-ci ne semble pas (encore?) avoir de véritable projet pour les importantes compétences transférées. A l'occasion de la présentation du budget 2015 de la Région bruxelloise le ministre du Budget a relevé que, suite au transfert de compétences prévu par la sixième réforme de l'Etat, « pour la première fois, la compétence emploi occupe la première place du point de vue du volume dans le budget des dépenses, avec une part de 18,3 % et détrône ainsi les transports publics ». Mais que va faire la région de ses nouvelles compétences ? Peu d'ambition sociales se dégagent jusqu'ici, qu'il s'agisse des réductions de cotisations sociales ou des titres services. Cela concerne pourtant des dizaines de millions d'euros d'argent de la sécurité sociale qui sont distribués par la région à travers ces mesures... au bénéfice des entreprises ou des ménages les mieux nantis et sans servir l'intérêt général.

3) Allocs d'insertion: la vérité si je mens ? Ensemble n° 86 Yves Martens

Beaucoup de choses imprécises, erronées voire mensongères ont été dites à propos des allocations d'insertion. Les organisations patronales et certains politiques ont répété à l'envi que ce système était une anomalie, une incongruité, alors même qu'il est intrinsèquement lié aux autres conditions d'accès à l'assurance chômage. Cette présentation des choses a beaucoup servi à la politique de destruction de ce régime menée par le gouvernement Di Rupo et parachevée par le gouvernement Michel. Cette analyse replace historiquement les choses et passe en revue les différentes modifications apportées, en particulier ces 5 dernières années.

4) "Disposition au travail" et "état de besoin": casse-tête chinois! Ensemble n° 86 Judith Lopes

L'analyse fait le point sur la difficulté de faire la preuve « de ne pas disposer de revenus suffisants » et « d'être disposé au travail » au travers de cas ayant requis l'intervention de notre service « Infor Droits ». Elle rappelle les différences entre la condition de « recherche active d'emploi » de l'Onem et celle de « disposition au travail » des CPAS. Il reste que certains CPAS ou juges apprécient parfois très différemment des situations similaires, malgré la jurisprudence majoritaire. Il est donc très difficile d'anticiper les décisions ou les chances de succès d'un recours. L'analyse rappelle qu'il y a lieu d'apprécier la disposition au travail de la personne, non seulement au regard de ses propres

efforts, mais également à l'aune des démarches entreprises par le CPAS en vue de la guider ou de la soutenir dans son insertion professionnelle.

5) Ecole sociale en colère Ensemble n° 86 Gérald Hanotiaux

Lors du mouvement syndical du dernier quadrimestre de l'année 2014 une école sociale, située à la rue de l'Abbaye à Ixelles, décida de passer à l'action. L'Institut d'Enseignement Supérieur Social de l'Information et de la Documentation (IESSID - département de la Haute Ecole Paul-Henri Spaak) est un établissement d'enseignement supérieur de type court, où l'on forme des bibliothécaires documentalistes et des assistants sociaux. Plutôt que simplement suspendre les cours durant les différents jours de grèves tournantes dans le pays, un groupe de professeurs et d'étudiants organisa des assemblées dans l'école. Lors de celles-ci, ils ont préparé leur participation à la manifestation nationale à venir et ont mené des débats sur l'état de la profession d'assistant social, et les dangers des politiques gouvernementales sur celle-ci. Parmi les plus grosses préoccupations se trouvent les méfaits de l'idéologie de l'activation, le travail social devenu contrôle social, et la principale de celle-ci pour leur profession et future profession : les attaques des autorités envers le secret professionnel, élément primordial pour garantir un travail social de qualité. Nous sommes partis à la rencontre d'une partie des participants à cette initiative pour analyser avec eux leurs motivations et actions, passées et à venir. L'initiative se déploie sous le nom générique « École en colère ».

6) "Cause toujours..." Ensemble n° 86 Guillaume Goor

L'analyse décode la façon dont les responsables politiques jouent des médias et de la communication pour crédibiliser leur discours et dénigrer celui des organisations syndicales. La stratégie politique commune des partis de la majorité vise à détruire la contestation sociale et politique tout en prétendant mener la concertation. Ce qui revient à considérer l'action syndicale comme une simple soupape bien utile, pour peu que cela reste politiquement correct. Il ne s'agit pas de dire que la classe politique possède ni ne maîtrise les médias, mais bien qu'elle mène une guerre de l'image et de l'accès à l'information.

7) Handicapé? Les publicitaires s'occupent de vous! Ensemble n° 86 Gérald Hanotiaux

Le langage publicitaire le plus cynique s'insinue dans toutes les sphères de la société. Nous avons pu entendre en 2014 un nouvel exemple, celui d'une publicité radiophonique promotionnant l'utilisation de personnes handicapées, émanant de la fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (FEBRAP). Il s'agit d'une association sans but lucratif (ASBL) qui rassemble les onze Entreprises de Travail Adapté (ETA) agréées et subventionnées par la Commission communautaire française, entreprises autrefois désignées par les termes « ateliers protégés ». A partir de cette publicité, nous avons enquêté sur les motivations du publicitaire, les remous provoqués par la publicité dans la société civile et auprès du monde syndical, et sur les précédents dans le domaine auprès du Jury d'Ethique Publicitaire (JEP). Nous avons également pu recueillir les propos du porte-parole de la FEBRAP, notamment ses impressions et commentaires sur la suspension de la diffusion de la publicité, sur base d'un avis négatif du JEP.

8) L'allocation universelle et la lutte contre les inégalités Ensemble n° 86 Daniel Zamora

L'allocation universelle revient à la mode, avec des adeptes à droite comme à gauche. Analyse du livre de Matéo Alaluf qui débusque ce qui se cache derrière la prétention de l'allocation universelle à remplacer avantageusement la Sécurité sociale. Elle se fonde sur une critique croissante de la Sécurité sociale mais rompt aussi avec toutes les régulations qu'elle impose au système économique. Il s'agit, dès

lors, non plus de lutter contre la pauvreté en régulant la logique du marché, mais en la dérégulant afin de « libérer » l'économie des contraintes pesantes du droit social. Il s'agit également de mettre de côté la lutte contre les inégalités pour se concentrer sur la seule lutte contre l'exclusion et la pauvreté. A l'opposé, il est proposé de renforcer la Sécurité sociale et non de la détruire. Nous n'avons pas besoin de l'allocation universelle, mais d'une universalisation de notre sécurité sociale.

9) A la caisse, Messieurs et (rares) Mesdames les Ministres! Ensemble n° 86 Yves Martens

L'égalité des hommes et des femmes est un objectif politique affirmé tant au niveau européen qu'au niveau belge. Le Traité CE stipule qu'une des tâches de l'Union est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, d'éliminer les inégalités et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses activités. Ce «gender mainstreaming» implique que l'on tienne compte des différences socialement construites entre hommes et femmes, ainsi que de leur impact potentiel, dans tous les domaines et à chaque étape du processus politique. Mais, si le «gender mainstreaming» doit permettre d'éviter que les politiques publiques produisent ou renforcent des inégalités entre hommes et femmes, comment expliquer que tant de mesures gouvernementales pénalisent, de façon directe ou par ricochets, les femmes ? C'est ce que décode cette analyse en présentant aussi l'initiative d'un Comité "Vlà la facture !" qui veut présenter au gouvernement la facture de ces impacts, afin que l'argent économisé sur le dos des femmes soit réinvesti dans les secteurs sociaux.

10) Vous avez dit: "client protégé"? Ensemble n° 86 Armand Vigneron

Les « ordonnances gaz et électricité » de Bruxelles prévoient un statut spécifique pour les personnes qui ont contracté une dette envers leur fournisseur d'énergie : celui du client protégé. Un statut de plus en plus mis à mal. Or ce statut est une bonne mesure, efficace pour protéger le consommateur d'une coupure et juguler son endettement. De plus, elle limite le risque pour le fournisseur, qui ne doit plus approvisionner son client en défaut de paiement. L'analyse détaille les difficultés d'application et propose des pistes d'amélioration.

11) Chômage et invalidité: le chaos Ensemble n° 87 Gérald Hanotiaux

En janvier 2015, des milliers de bénéficiaires d'allocations d'insertion ont été exclus de leur droit à l'assurance chômage. Des procédures particulières ont été concoctées pour les chômeurs invalides et ceux que leur état de santé tient éloignés de l'emploi. Le chaos a régné lors du passage de ce cap pour les chômeurs qui voulaient faire reconnaître leurs droits et possibilités de prolongations d'allocations, assurés par des arrêtés royaux publiés durant la période pré-électorale de mai 2014. Une grande partie des chômeurs handicapés ont été transférés de manière unilatérale vers les allocations de handicapés complètes, sans jamais avoir été consultés sur leurs désirs et aspirations. Nous avons enquêté auprès des différentes instances concernées par ce chaos et recueillis les paroles de représentants du Forem, d'Actiris, du Service Public Fédéral Sécurité Sociale et des associations entourant les chômeurs porteurs d'un handicap.

12) Allocations d'insertion: sanctions en rafale Ensemble n° 87 Yves Martens

Le gouvernement Di Rupo a détricoté le système des allocations de chômage sur la base des études. Entre 2010 et 2014, le nombre de personnes indemnisées a baissé de 19.000 unités. En janvier 2015, presque autant ont été exclues... Mais l'accès aux allocations a aussi été rendu plus restrictif. Ces restrictions ont encore été durcies par le gouvernement Michel. L'analyse fait le point sur les

différentes mesures et les premiers chiffres découlant de leur application. Il en ressort que les victimes sont surtout les femmes et les communes déjà les plus frappées par la pauvreté, surtout du côté francophone.

13) Passer du chômage au CPAS: à qui perd gagne - La réalité vue par le CSCE Ensemble n° 87
Judith Lopes

Comme prévu, l'exclusion massive des allocations dites « d'insertion » a eu des répercussions importantes sur les CPAS. Mais, il est surtout apparu que beaucoup d'exclus peinent à ouvrir un droit à l'aide/intégration sociale. Certains ménages qui semblaient répondre aux conditions se voient opposer des conditions extra-légales. L'analyse se penche sur les pratiques à problèmes des CPAS de la Région bruxelloise, que nous avons identifiées lors de consultations et accompagnements de ces chômeurs exclus.

14) Le travail social peut-il encore être... social ? Ensemble n° 88 Yves Martens

Après plus de dix ans de politiques inspirées par l'idéologie de l'Etat Social Actif, le travail social peine à résister à la logique du tout au contrôle. Avec pour effet, souvent, la rupture de confiance entre les différents acteurs : politiques, travailleurs sociaux et usagers. Dans les faits, ce qui est de la responsabilité de l'individu, ce n'est pas tant de participer à la résolution de ses problèmes que de prouver, en fonction de critères essentiellement administratifs, qu'il met en œuvre tous les efforts dans ce but. D'où l'obsession des contrôleurs d'obtenir les preuves écrites des démarches accomplies, et celle des contrôlés de se les procurer. Ce qui force les travailleurs sociaux (de l'associatif) à participer à un contrôle qui n'est pas de leur ressort et qui met en danger leur relation de confiance, pourtant essentielle, avec les personnes aidées. En CPAS aussi, l'injonction à l'emploi se révèle in fine souvent préjudiciable, au lieu d'être intégratrice. Le renvoi vers la dépendance familiale pose aussi gravement problème. Enfin, les nouvelles technologies ont encore fait prendre une dimension supplémentaire à la mise sous contrôle des bénéficiaires d'allocations sociales.

15) Uber, cheval de Troie du libéralisme le plus sauvage Ensemble n° 88 Denis Desbonnet

Premier volet de notre enquête sur ce que certains appellent déjà *l'ubérisation de l'économie*, à travers l'exemple de la société emblématique de ce nouveau « business model ». Le tout, sous le couvert glamour de la modernité et d'une « nouvelle économie », dite tantôt « de plate-forme », tantôt « collaborative » - un terme usurpé, qui devrait être réservé aux véritables expériences d'échange de services sinon non payants, du moins non-marchands, réciproques et égalitaires. Mais qui, dans les faits, nous ramène à la rémunération « à la tâche », sur fond de concurrence sauvage et de développement d'un « précarariat » généralisé. Voire d'un véritable lumpenprolétariat, digne des Bourses du Travail du XIXe siècle.

Un processus déjà bien amorcé, et qui pourrait conduire à la disparition à court terme de toute une série de professions réglementées, elles ! Avec, à la manoeuvre, de véritables multinationales du dumping social. Lesquelles, moyennant un investissement dérisoire (une « application », un serveur et un staff minimum), risquent de se rendre maîtres de secteurs d'activité tout entiers, sur un mode des plus agressifs et clairement monopolistique. Un « avenir » des plus menaçants. Et, si on n'y prend garde, plus proche qu'on le ne pense.

16) Le négationnisme turc en Belgique Ensemble n° 88 Arnaud Lismond

La commémoration du centième anniversaire du génocide des Arméniens a, pour la première fois, ouvert un large débat public sur la présence du négationnisme turc en Belgique. Une forme de racisme extrême, méconnue et encore trop souvent tolérée. La République de Turquie persiste, un siècle plus tard, à refuser de reconnaître le génocide des Arméniens perpétré par l'empire Ottoman. Ce négationnisme est promu en Belgique, principalement à destination des populations originaires de Turquie, par l'État turc. Jusqu'ici, la plupart des partis politiques belges ont largement toléré, y compris parmi leurs élus, la propagation de ce négationnisme et de la vision raciste de la nation turque à laquelle il est lié. Avec l'exclusion de Mme Ozdemir par le CdH, une forme de prise de conscience semble poindre. A suivre.

17) La Grèce: un enjeu central Ensemble n° 88 Guéric Bosmans

La Grèce est un enjeu central des rapports de forces politiques contemporains. Cette analyse fait le point sur les événements qui se sont succédé à un rythme soutenu en Grèce en épinglant principalement quatre dates-clés. Celle des élections qui ont porté au pouvoir Syriza, celle du référendum du 5 juillet, du 13 juillet quand Tsipras accepte un accord qualifié de « désastreux » par la quasi-totalité des observateurs et, enfin du 20 août, jour de la démission d'Alexis Tsipras.

18) Jeunes à 200 euros/mois: les bobards du ministre Gosuin Ensemble n° 88 Arnaud Lismond

Le gouvernement Vervoort II continue de développer les stages de transition en entreprise. Et ce alors que l'évaluation approfondie promise n'a toujours pas été réalisée. Loin de conforter la position du gouvernement, comme l'avait prétendu le ministre de l'Emploi bruxellois, la première analyse des « stages de transition en entreprise » par l'Observatoire du marché de l'emploi d'Actiris conforte nos critiques et nos craintes. Les stages n'ont qu'un effet sur l'emploi négligeable, il y a un « biais de sélection » qui ne permet pas de comparaison avec un « groupe test » et les risques d'effets d'aubaine pour les employeurs sont réels. Mais à ce stade, et malgré les critiques de l'opposition Ecolo-PTB, le gouvernement bruxellois persiste à développer ce dispositif. « 860 euros valent mieux que rester chez soi », résume une parlementaire de la majorité.

19) Une décennie de destruction de l'assurance chômage Cahiers de la Fonderie n°50 Yves Martens

Dans le cadre d'un numéro spécial sur la crise des années 30, nous avons analysé les mesures prises depuis 10 ans contre les chômeurs tout en les mettant en parallèle avec celles prises dans les années 30. Un exercice assez stupéfiant et très parlant.

20) CPAS : l'inflation ? Politique n° 92 Yves Martens

Depuis 2004, l'augmentation du nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration est constante. L'analyse examine le rôle des transferts du chômage vers les CPAS mais aussi les autres pistes d'explication. Le fédéral, à chaque mesure, a promis de compenser financièrement les effets des différentes mesures prises. Dans les faits, on est loin du compte...

21) Allocation universelle : miroir aux alouettes ? Ensemble n° 89 Arnaud Lismond

L'allocation universelle revient à la mode. Un « revenu de base » de 600 ou de 1.000 euros pour tous, sans conditions. L'idée est séduisante pour ceux qui ont moins, ou sont constamment menacés

de perdre une allocation à peine supérieure. Mais « tout ce qui brille n'est pas or ». L'analyse montre que ses partisans se trouvent tant chez Ecolo qu'au MR. Mais qu'on trouve aussi des opposant chez Ecolo. Du côté féministe et syndical, le discours est très critique. Le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion reste, aujourd'hui comme hier, opposé à l'instauration d'une allocation universelle tout en entendant les questions stratégiques qu'elle pose par rapport à la construction d'un front, d'un projet et d'un rapport de forces pour la défense de la Sécurité sociale, des salaires, des allocations et du droit à l'emploi.

22) De quoi l'Allocation universelle est-elle le nom ? Ensemble n° 89 Arnaud Lismond

L'analyse présente le positionnement de l'association dans le débat sur l'allocation universelle. Nous entendons qu'elle parle d'abord aux plus précaires, à celles et à ceux qui ont été exclus, totalement ou partiellement de la couverture de la Sécurité sociale. En outre, dès lors que la lutte syndicale et le vote ne permettent plus de stopper la régression sociale, placer ses espoirs dans une refonte totale du système peut sembler séduisant. Entretenir l'idée que la protection sociale sera sauvée par sa « modernisation », que sa crise est une question d'archaïsme, c'est fournir au patronat une couverture idéologique pour légitimer son travail de destruction.

23) Des droits sociaux individuels à des conditions légitimes Ensemble n° 89 Yves Martens

Les questions posées par l'allocation sont souvent pertinentes, mais des réponses comme une consolidation des droits actuels et leur individualisation nous semblent de loin préférables. Les deux projets demandent des rapports de forces favorables qui ne sont pas la caractéristique essentielle de la situation actuelle. Le contexte de « contrôlite aiguë » donne évidemment beaucoup de poids à l'argument fort de l'inconditionnalité. Qui semble d'autant plus pertinent donc que les droits sociaux sont aujourd'hui de plus en plus contractualisés, de plus en plus conditionnés. Mais la solution la plus juste et la plus facile à réaliser, c'est l'individualisation des droits. L'analyse en présente les deux formes différentes, en Sécurité et en aide sociale qui nous semblent plus justes socialement que celle de l'allocation universelle.

24) Les 35h made in France: l'histoire a ses raisons que la politique ignore Ensemble n° 89 Luca Ciccina

Fin 2014, l'Assemblée Nationale française adoptait un rapport issu d'une commission d'enquête chargée d'évaluer l'impact des 35 heures. Les faits sont sans équivoque : la réduction collective du temps de travail reste la mesure la plus efficace pour réduire le chômage ! Aucune autre mesure de promotion de l'emploi ne peut se targuer d'un si bon bilan ! Le processus de réduction du temps de travail ayant été interrompu dès 2002, du fait de l'alternance politique, impossible d'évaluer l'apport qu'aurait eu la mesure si elle avait été poursuivie... L'analyse permet de dégager les différents apports de ces mesures et de démentir les arguments de ceux qui les ont dénigrées.

25) Conseil supérieur de l'Emploi et RTT: de la propagande en Belgique démocratique Ensemble n° 89 Luca Ciccina

L'édition 2015 du rapport annuel du Conseil Supérieur de l'Emploi (CSE) aligne les idées reçues sur la réduction du temps de travail (RTT). Ceci notamment à l'encontre de toutes les analyses référencées par l'Assemblée Nationale Française dans son rapport publié avant celui du CSE. Une preuve supplémentaire, s'il en fallait encore, de l'aveuglement idéologique de l'élite dirigeante. La préoccupation du CSE est surtout celle du relèvement du « taux d'emploi ». Le CSE invite donc, par exemple, à favoriser l'intérim, ou les contrats temporaires les activités d'indépendant complémentaire, et le télétravail.

26) Quand la culture s'empare de la réalité des chômeurs Ensemble n° 89 Yves Martens

La réalité du contrôle des chômeurs, et la façon dont elle est vécue, ont donné lieu, ces derniers temps, à plusieurs réalisations artistiques (des pièces de théâtre, un documentaire long métrage, etc.) Elles en disent long sur l'acuité de cette question dans la société actuelle. Outre le film « Bureau de chômage », analysé par ailleurs, la pièce de théâtre « C'est quand la délivrance ? », aborde également la question du rapport avec la (et même les) administration(s). En poussant loin les

situations, jusqu'à la violence et l'absurde. Le film et la pièce, par des approches différentes, nous confirment que l'ennemi n'est pas l'humain englué dans ce système - et ce de quelque côté de la barrière qu'il soit -, mais bien le système lui-même...

27) Bureau de Chômage: la "banalité du mal" sur pellicule Ensemble n° 89 Denis Desbonnet

A travers la critique de ce remarquable documentaire, nous portons un regard qui se veut aussi objectif et « clinique » que celui de ses deux réalisatrices dans leur travail. Véritable film-coup de poing, dont nous tentons de disséquer les temps forts, et à travers son crescendo, la tension dramatique insoutenable, avec son final paroxysmique et glaçant, d'une violence inouïe. Le tout servi par un montage aussi subtil et discret que redoutablement efficace. Notre analyse souligne d'ailleurs le parallélisme entre la forme, magistrale : cette alternance désespérante de simulacres d'« entretiens », tenant de la torture mentale et morale, suivant le même rituel sacrificiel jusqu'à l'estocade finale, en une sinistre parodie de tauromachie... et le fond : la face cachée de ce « contrôle dispo » enfin révélée, au sens photographique du terme, par l'oeil impavide de la caméra.

28) Chasse aux chômeurs: les nouvelles du front Ensemble n° 89 Yves Martens

Il devient de plus en plus difficile d'interpréter les chiffres des différents aspects de la chasse aux chômeurs, tant il y a de mesures différentes et tant certaines sont complexes. Cette analyse s'attache néanmoins à souligner quelques indications clés. En commençant par un focus détaillé sur les effets de la dégressivité renforcée des allocations de chômage. Il s'agit ensuite de faire émerger les véritables chiffres relatifs à l'évolution du chômage, en les corrigeant comme l'a fait la FGTB, notamment en y intégrant les fins de droit et les non octrois. Dans ce dernier cas, les mesures du gouvernement Di Rupo ont été aggravées par le gouvernement Michel. Enfin, un point est fait sur le bilan des sanctions au premier semestre 2015.

29) Uber, etc. - Une offensive antisociale qui ne fait que commencer Ensemble n° 89 Denis Desbonnet

Deuxième volet de notre enquête sur les « taxis du pauvre » et leur pratiques illégales, aussi clandestines que malhonnêtes. Avec, cette fois un focus particulier sur le principal argument de « vente » de ses promoteurs – et le principal talon d'Achille des taximens « réguliers » : l'engouement du public pour ces « applis » si conviviale, trendy et smart... phone. Qui plus est, à un prix défiant toute concurrence... loyale ! Et, surfant sur cette vague, l'accueil plutôt favorable des responsables politiques, du moins en Belgique. Lesquels, qui « modernistes » et enthousiastes, qui « pragmatiques » et résignés, préparent activement la régularisation de ces outlaws.

Au-delà de ces constats alarmants, nous poursuivons notre réflexion en évoquant les mutations cataclysmiques que ce genre de « modèle », directement importé des USA, pourrait engendrer, en contaminant tout le marché du travail (mais aussi d'autres domaines de la vie sociale, tel le logement, avec Airbnb).

A moins que... ne commence à se former un vaste front du refus, mobilisant non seulement les premières victimes, vivant de ces métiers et luttant le dos au mur pour tenter de préserver leur gagne-pain, mais aussi et surtout les « consommateurs » enfin désabusés. Pour qui les effets à moyen terme s'avèreront tout aussi néfastes, en terme de qualité du service ou de simple sécurité, comme de coût. Car, une fois toute concurrence éliminée par un club très fermé de quelques « cartels », ceux-ci seraient dorénavant seuls maîtres du jeu et de ses règles, et d'abord des tarifs.

30) Les créances suédoises de la société Hoist

Ensemble n° 89

Eva Detierre

La vente de créances « perdues » à Hoist, une société de recouvrement détourne l'esprit du règlement européen dédié à la récupération de créances impayées dans l'Union européenne et floue le consommateur. Cette procédure ne s'applique en principe qu'aux créances transfrontalières. Mais, comme la maison-mère de Hoist est située en Suède (Stockholm), elle se prévaut de cela pour utiliser l'injonction européenne. Des associations, dont Infor Gaz Elec, ont uni leurs forces pour rédiger une étude juridique qu'elles ont envoyée aux juges de Paix, au SPF Economie, au régulateur bruxellois Brugel et à d'autres intervenants du secteur afin d'attirer leur attention sur les dangers d'une utilisation du droit européen pour des situations purement locales, artificiellement propulsées dans le marché global. Le cas Hoist met le doigt sur la métamorphose de la justice confrontée aux exigences de rentabilité du marché global.

31) La nouvelle offensive des compteurs intelligents Ensemble n° 89 Paul Vanlerberghe

Les lobbys en faveur du déploiement des compteurs intelligents (CI) affûtent de nouveau leurs armes. En Région wallonne comme en Région flamande, les exécutifs préparent le déploiement des compteurs intelligents. Un déploiement pour l'instant segmenté mais qui, à terme, serait voué à se généraliser. Il y a quelques années, l'argument principal en faveur du déploiement des compteurs intelligents était leur capacité d'engendrer une économie de consommation. Cet argument a presque disparu remplacé par celui-ci : il faut remplacer au plus vite le compteur à budget, trop coûteux, par des compteurs intelligents, moins chers. Pourtant, cela pourrait se révéler un mauvais calcul. Sans compter les problèmes que cela pose en matière de protection sociale et de protection de la vie privée.

Résumés études 2015

Le dossier social électronique à la lumière du Secret Professionnel.

Un projet de dossier social électronique permettant l'échange des données entre différents centres publics d'action sociale (CPAS), voire vers d'autres institutions, existe depuis plusieurs années déjà en Belgique. Une nouvelle « proposition de résolution » pour le promouvoir a été déposée au Parlement fédéral en avril 2015, portée par six parlementaires flamands de la majorité. Le transfert de données prévu est susceptible de remettre en question un travail social de qualité, tout en attaquant gravement le secret professionnel en travail social.

Dans cette étude, l'importance du secret professionnel est décrite avec précision dans toutes ses dimensions (historique, juridique, philosophique, sociétale), afin de bien mesurer l'objet de l'attaque et son importance. Le texte de l'initiative parlementaire est présenté et analysé, puis contextualisé au sein d'autres attaques envers le secret professionnel, émanant du monde judiciaire, de l'administration fiscale ou du ministère de l'intégration sociale.

Etude des sanctions dans l'assurance chômage , y compris les fins de droit et le non accès

L'arsenal de sanctions contre les chômeurs n'a cessé de grossir depuis 2004. Au-delà de notre traditionnelle analyse des chiffres, nous avons voulu détailler dans une étude, sous une forme pratique, les différents mécanismes et ce qu'ils recouvrent. Articles 51, 56, 58, 59bis, 59ter, 59quater, 59quinquies, 59sexies, 70, 153 à 155, sans compter les 63 et 80 : voici la liste des points de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 - la base légale de l'assurance chômage - qui génèrent des sanctions, exclusions et/ou fins de droit. Cet inventaire à la Prévert a de quoi décourager l'assuré social, et aussi l'intervenant qui essaie de lui venir en aide. Outre le numéro de l'article concerné, toute notification de l'Onem comprend aussi un intitulé et une brève explication, rédigés dans un

langage administratif le plus souvent incompréhensible pour le non initié. Cette étude vise donc à permettre à la personne découvrant un courrier de l'Onem consacré à une sanction de comprendre de quoi il retourne exactement. Nous avons, également, tenu à chiffrer le nombre de cas que cela représente. Concrètement, l'étude fournit, pour chaque article indiqué, l'explication en langage clair de ce qui est reproché au chômeur. Le fait de décoder les situations aide aussi à y réagir de façon adéquate.